

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 septembre 2024

Sur convocation en date du 12 septembre 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE EMMANUELLE	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
JANODY Patrice	BURTIN Béatrice	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIÈRE Michel	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
TAPONARD Emmanuel	BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël

Étaient excusés :

Magalie DAVID a donné pouvoir à Sandra MERLE
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC
Patrick LAUPRETRE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Étaient absents :

Joséphine MAZUE
Serge CHANEL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ONEREUSE DU GYMNASSE DES CARRONNIERS AU PROFIT DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE BASKET

Entendu le rapport de M. Alexis MORAND, Adjoint au Maire délégué à la vie associative – transition écologique - relations extérieures

Vu la délibération du 25 octobre 2022 approuvant la mise à disposition onéreuse du gymnase des Carronniers pour l'organisation de sessions de formations de l'Institut de Formation Auvergne Rhône-Alpes de Basket Ball

Vu les délibérations du 26 septembre et du 24 octobre 2023 renouvelant la convention de mise à disposition onéreuse du gymnase des Carronniers à la ligue Aura de basket

Depuis 2022, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Basket, via le Comité de l'Ain de Basket, pour utiliser le gymnase des Carronniers afin d'organiser des sessions de formations de l'Institut de Formation Auvergne-Rhône-Alpes de Basket Ball.

Les modalités d'occupation convenues portent sur les périodes suivantes :

- les lundis en période scolaire soit pour l'année scolaire 2024-2025, 29 lundis et une demi journée en juin 2025
- occupation de la salle de réception de 8 h 30 à 16 h 30
- occupation de la salle parquet de 10 h à 16 h 30

En contrepartie, la Commune facturera à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Basket 228.64 € (réévalué compte tenu de la progression de l'indice du coût de la construction comme prévu dans la convention) par lundi occupé afin de couvrir les frais d'entretien et les fluides nécessaires au fonctionnement de l'équipement.

Un projet de convention ainsi que le planning d'occupation est joint à la présente délibération

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- adopter les termes de la convention dont un projet est joint à la présente délibération
- autoriser M. le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

